

Volume 5, numéro 1

Journal Le Rassembleur

Syndicat du personnel de soutien scolaire
Des Découvreurs (CSN)



Mot de la présidente

Les vacances sont terminées et une nouvelle année scolaire vient de commencer. Certaines personnes sont nouvellement arrivées parmi nous, d'autres ont décidé de changer de milieu de travail, tandis que certaines veulent renouveler de nouveaux défis en ayant une promotion dans un autre corps d'emploi. La clientèle change et évolue autour de vous, vous permettant d'être des personnes significatives dans leur cheminement de vie et elle-même vous permet d'acquérir de l'expérience et de vous valoriser dans votre travail.

En mon nom, et au nom du comité exécutif, je tiens à vous souhaiter une magnifique année 2016-2017. Notre convention collective étant signée, vous recevrez sur votre paie du 1^{er} septembre votre montant forfaitaire ainsi que la rétroaction de votre augmentation salariale d'avril 2016 à aujourd'hui. Nous tenons à remercier toutes les personnes des ressources humaines qui ont travaillé fort pour rendre cela possible.

Nous devrions commencer la négociation des adaptations locales au courant de l'année, nous irons vous consulter prochainement. Continuez de vous inscrire à notre liste d'envoi pour recevoir toutes les informations syndicales, consultez régulièrement notre site Web et surveillez les babillards pour savoir ce qui se passe dans votre syndicat.

Au plaisir de vous rencontrer, n'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin d'information, nous sommes là pour vous avant tout!

Isabelle Larouche, présidente



Modifications

La convention 2015-2020 est maintenant en vigueur et vous pouvez la retrouver sur notre site Web en format électronique. J'attire votre attention sur quelques modifications de notre nouveau contrat de travail.

- Période d'essai lors de l'obtention d'un poste (réf. 1-2.15)
- Modification congé spécial en cas de décès de l'enfant mineur (réf. 5-1.01e)
- Période d'adaptation mutation sans changement de classe d'emploi (réf. 7-1.07)
- Virage numérique convention collective et autres documents (réf. 3-8.01 ; 6-9.00)
- Affichage de postes et octroi (7-1.11)
- Lutte contre la sous-traitance et organisation du travail (réf. 4-0.00)
- Favorisation de la participation aux rencontres en adaptation scolaire (réf.7-1.16)
- Séquence de remplacement poste de technicien en service de garde (réf.7-1.22B)
- Personne permanente bénéficiant d'une protection salariale (réf.7-3.02)
- Favorisation de la fusion de certains postes (réf.7-3.07 ; 7-3.25)
- Transfert de poste à plus de 5 km (réf.7-3.09)
- Temps de préparation (réf. 7-3.24)
- Possibilité d'aménagement d'horaire (réf. 8-2.06)
- Temps compensatoire et reprise de temps (réf. 8-3.08)
- Séquence remplacement chapitre 10 (réf. 10-2.06D)
- Réduction volontaire du temps de travail (réf. annexe 6)

David Dussault, vice-président soutien manuel

Recherche de personnes déléguées

Vous avez reçu une feuille à compléter d'ici le 16 septembre pour faire partie de notre équipe. En effet, comme à chaque année, nous demandons une personne déléguée syndicale dans chacun de nos établissements afin que vous puissiez transmettre les informations syndicales pertinentes, mais également pouvoir participer à nos formations et rencontres.

Vous aimez être informés de vos conditions de travail, vous assurer que tout est fait selon les règles et de façon équitable tout en continuant d'apprendre sur vos droits et les lois en vigueur? Et bien, ce rôle est fait pour vous. Par courriel ou télécopieur, nous attendons impatiemment votre candidature. Si plus d'une personne est intéressée dans une école ou un centre, nous procéderons à des élections, sinon vous deviendrez automatiquement la personne déléguée de votre établissement pour toute l'année. Bienvenue parmi nous!

Isabelle Larouche, présidente



Important



Syndicat du personnel de soutien scolaire des Découvreurs
Téléphone : 418-653-5965 Télécopieur : 418-653-6545
syndicat@spssdd.com www.spssdd.com

Personnes officières sur les différents comités

Comités paritaire

Relations de travail : Isabelle Larouche, Pascal Laprise et David Dussault

Santé et sécurité du travail : Isabelle Larouche, Francis Breau et Patrick Chartier

Perfectionnement : Isabelle Larouche, Pascal Laprise et Francis Breau

Comités syndicaux

Griefs : Isabelle Larouche, Pascal Laprise et Patrick Chartier

Retraite : Isabelle Larouche et Line Tremblay

Prévention harcèlement et violence : Isabelle Larouche, Pascal Laprise et Francis Breau

Relève syndicale : Isabelle Larouche, David Dussault et Francis Breau

Mobilisation : Isabelle Larouche, Francis Breau et Patrick Chartier

Entraide : Isabelle Larouche, Line Tremblay, Jennyfer Boudreault et Francis Breau

Condition féminine : Isabelle Larouche, Line Tremblay et Jennyfer Boudreault

Jusqu'aux élections, voici les libérations fixes des personnes officières, nous vous aviserons s'il y a des changements après le 12 octobre :

Francis Breau et Line Tremblay : lundi

Patrick Chartier : mercredi

David Dussault et Pascal Laprise : jeudi

Isabelle Larouche, du lundi au vendredi



À NOTER À VOTRE AGENDA

- ✓ Jeudi, 15 septembre à 18 h 30, Assemblée générale extraordinaire
Salle le Carrefour Collège des Compagnons
- ✓ Mercredi, 12 octobre à 19 h Auditorium Collège des Compagnons, Assemblée générale annuelle